

Signale **toute violence** sur toi ou sur un autre enfant !

Frappé·e

Tapé·e

Insulté·e

Brutalisé·e

Moqué·e

Menacé·e

Pressioné·e...



Tu n'es pas seul·e !

Les enseignant·es et la direction
de ton école sont là pour t'aider !

**TU PEUX AUSSI APPELER
LES NUMÉROS SUIVANTS**

Ligne d'assistance aux enfants victimes de violence et d'abus : 138

Police République (en cas d'insécurité) : 166

Institut National de la Femme : 5107 8888

SAMU PARAKOU : 90012131

Sapeurs pompiers (incendie, noyade, accident pour les premiers secours) : 118

MES BESOINS

d'après Abraham Maslow



Au Bénin, la loi dit **STOP** aux **violences** envers les enfants

La déclaration universelle des Droits de L'homme :

ARTICLE 5 : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des traitements cruels. »

La Convention relative aux droits de l'enfant :

ARTICLE 19 : « Les enfants ont le droit d'être protégés contre la violence et les mauvais traitements, physiques ou moraux. [...] »

ARTICLE 28 : « Les enfants ont le droit à une éducation de bonne qualité. L'enseignement supérieur des enfants devrait être encouragé le mieux possible. La discipline scolaire doit respecter la dignité des enfants. Les gouvernements doivent veiller à ce que les administrateurs scolaires revoient leurs politiques sur la discipline et éliminent les pratiques disciplinaires impliquant des violences physiques ou mentales, l'abus ou la négligence. »

ARTICLE 37 : « Nul n'est autorisé à punir des enfants d'une manière cruelle ou dégradante. »

La Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant

ARTICLE 16 : « Les Etats parties à la présente charte prennent des mesures législatives et administratives, sociales et éducatives spécifiques pour protéger l'enfant contre toutes forme de tortures, traitements inhumains et dégradants et en particulier, toute forme d'atteinte ou d'abus physique ou mental, de négligence ou de mauvais traitements y compris des sévices sexuels, lorsqu'il est confié à la garde d'un parent, d'un tuteur légal, de l'autorité scolaire ou de toute autre personne ayant la garde de l'enfant. »

La circulaire 100 du ministère de l'éducation

[...] Les seules punitions dont l'instituteur [peut] faire usage sont :

1. Les mauvais points
2. La réprimande
3. La privation partielle de la récréation
4. La retenue après la classe [...]
5. L'exclusion temporaire pour 3 jours au plus [...]

Il est absolument interdit d'infliger de châiment corporel. [...]

7 messages pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants à l'école

1 Ton corps t'appartient !

Tu es important·e et ton corps est unique et précieux. Tu peux en être fier·ère. C'est toi seul·e qui décides de ton corps et tu as le droit de décider comment, quand, où et par qui tu veux être touché·e.

3 Caresses agréables et désagréables !

Il y a des caresses qui sont agréables et rendent heureux·se. Chaque être humain en a besoin. Mais il y en a également d'autres qui sont désagréables, bizarres, angoissantes ou même douloureuses. Tu as le droit de les refuser. Les adultes n'ont pas le droit de passer leurs mains sous tes vêtements et de te toucher la vulve, le pénis, les fesses ou la poitrine. Certains adultes voudraient que tu les touches d'une manière qui te déplaît, par exemple sur leur sexe. Personne n'a le droit de t'entraîner ou de te contraindre à le faire, même des personnes que tu connais et que tu aimes bien.

5 Il y a de bons et de mauvais secrets

Il y a des bons secrets qui font plaisir et maintiennent un certain suspense, par exemple lorsque tu souhaites faire un cadeau à quelqu'un. Les mauvais secrets, eux, tourmentent, font peur, sont pesants et angoissants. Si tu as des secrets qui te mettent mal à l'aise, il faut que tu en parles à quelqu'un, même si tu as promis de ne pas le faire. Tu ne seras pas pour autant un·e mouchard·e.

2 Tes sentiments sont importants !

Tu peux te fier à tes sentiments. Il y a des sentiments agréables qui font que tu te sens bien. Il y a aussi des sentiments qui sont désagréables. Tu as le droit d'avoir des sentiments bizarres ou désagréables et tu peux t'y fier. Ils t'avertissent que quelque chose ne va pas et ne te fait pas du bien. Tu as le droit d'exprimer tes sentiments et d'en parler, même si cela est difficile et que tu penses que ces sentiments ne conviennent pas à une fille ou à un garçon.

4 Tu as le droit de dire « non »

Tu as le droit de dire « non » quand une personne essaie de te toucher contre ta volonté ou te demande de faire des choses que tu ne veux pas. Tu as le droit de te défendre. Il faut se demander quelles sont les situations dans lesquelles il est bon de ne pas obéir et de quelle manière tu peux te défendre.

6 Le droit de recevoir de l'aide

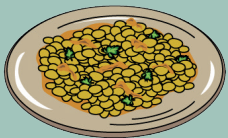
Si un mauvais secret te pèse ou que tu as vécu quelque chose de désagréable, il faut que tu en parles à une personne en qui tu as confiance et qui pourra alors t'aider. Parles-en jusqu'à ce que quelqu'un te croie. Réfléchis aux personnes à qui tu peux parler de choses délicates.

7 Ce n'est pas de ta faute !

S'il t'est arrivé ou s'il t'arrive qu'un adulte ou un enfant plus âgé te fasse subir des actes de violence sexuelle, ce n'est pas de ta faute. Même si tu as essayé de te défendre, il y a des adultes qui ne respectent pas, malgré tout, tes limites. Peut-être n'as-tu pas réussi à te défendre parce que tu avais trop peur. Tu n'es en aucun cas responsable de ces actes, peu importe ce que prétend l'auteur·rice. C'est la personne adulte qui porte toujours la responsabilité de ce qu'elle t'a infligé.

Je suis un·e élève, **fil·le ou garçon**, et j'ai le droit...

À une
alimentation
suffisante
et équilibrée



D'être protégé·e contre les
maladies, d'être soigné·e, de
recevoir des



soins
particuliers
si j'ai un
handicap

De ne pas être battu·e,
torturé·e, ou subir des
sérvices corporels,
psychologiques
ou émotionnels



D'être protégé·e
contre les violences
sexuelles (viol,
attouchements,
harcèlement...)



D'avoir un refuge,
une maison,
d'être
secouru·e



D'avoir des
loisirs, de jouer,
de danser,
de chanter



D'être écouté·e
des adultes,
de donner
mon avis sur
les choses qui
me concernent



D'avoir
une famille
et d'être
entouré·e
et aimé·e



D'aller à l'école,
d'apprendre et
d'avoir accès
à une bonne
éducation



À mon
intimité



D'être protégé·e contre l'exploitation,
de ne pas faire
un travail d'adulte,
un travail forcé et dangereux



À la sécurité
sociale



Si mes droits ne sont pas respectés, je peux en parler à l'enseignant·e, à mes parents, à la direction ou au comité de protection de mon école.

JE PEUX AUSSI APPELER
LES NUMÉROS SUIVANTS

Ligne d'assistance aux enfants victimes de violence et d'abus : 138
Police République (en cas d'insécurité) : 166
Institut National de la Femme : 5107 8888

SAMU PARAKOU : 90012131
Sapeurs pompiers (incendie, noyade, accident
pour les premiers secours) : 118